

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE

Séance du 06/09/2022

Le mardi 05 juillet 2022 à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 30/08/2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents:

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,

Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,

Mr Henri BEN AIOUN, Mr Laurent PEEL, Mme Josie AUREL, Mme Valérie MOREEL,

Mme Renée BOUZIGUET, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR.

Représentés:

Mme Aurélie VIDAL, (représentée par Mr Jean Paul DELMAS),

Mme Laura DELAUNAY, (représentée par Mr Henri BEN AIOUN),

Mme Maryse TROMEUR, (représentée par Mme Renée BOUZIGUET).

Excusés:

Mr Marc GAMMAL.

Secrétaire:

Mme Fabienne TONDEUR.

N°50/2022m - Révision des tarifs du portage de repas à domicile à compter du 01/11/2022.

Le marché de service « confection et livraison de repas en liaison froide pour le port de repas à domicile » a été renouvelé au 01/09/2021.

Le prestataire retenu est la société ANSAMBLE et le prix du repas livré est de 7.975€ pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Le marché prévoit une révision annuelle tarifaire au 1^{er} septembre, plafonnée à 5% sur la totalité de la durée du marché.

Toutefois, compte tenu du contexte de hausse exceptionnelle des prix, le calcul de révision contractuelle détermine une hausse des tarifs de 6.507 %, supérieure au plafond contractuel (modifié par avenant).

Le prix du repas livré sera facturé 8.494 € à compter de septembre 2022 (+0.519€ par repas).

La proposition de révision des tarifs appliqués aux bénéficiaires du service a pour objectif d'atténuer l'impact de la hausse de prix exceptionnelle du titulaire du marché.

La proposition consiste à appliquer une augmentation de 6.507% à toutes les tranches tarifaires, sans modification des tranches, comme suit :

Tarif actuel pour rappel	Proposition de tarif au 01/11/2022
4 €	4.26 €
5 €	5.33 €
7 €	7.46 €
8.50 €	9.05 €
9.90 €	10.54 €

Tarif extérieur unique : 9.05 €.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'appliquer la révision des tarifs telle que présentée, à compter du 1er novembre 2022.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade,

Président du Conseil d'Administration du

Fabienne TONDEUR, Secrétaire de séance,

> Accusé de réception en préfecture 031-263103525-20220906-50-2022m-DE Date de téléfransmission : 16/09/2022 Date de réception préfecture : 16/09/2022

Acte publié sur le site Internet de la ville le 16/09/2022